

Mars est là et souvent c'est synonyme d'un printemps prochain.

Cette année avec le réchauffement climatique, les traces de ce printemps et la poussée de la végétation sont déjà là. Nombreux sont ceux qui s'accordent à s'émerveiller de ces premiers bougeons et qui guettent l'apparition prochaine d'une végétation renouvelée, annonciatrice des fleurs qui vont égayer notre décor souvent plombé par un ciel trop souvent gris...

Pour les acteurs du social que nous sommes, la prochaine arrivée du printemps, c'est aussi et surtout la fin programmée de certains dispositifs à caractère saisonnier dans le champ de l'urgence sociale.

Certes des progrès notables ont pu être réalisés et le cœur des dispositifs est pérenne. Mais tout le monde sait et reconnaît que les détrences n'ont pas de saisons et que les vulnérabilités sont aussi prégnantes été comme hiver.

Le chiffres de Février du 115 témoignent toujours de l'importance des non réponses et cette fois ci du nombre conséquent de ces réponses pour exclusion et manque de places adaptées, supérieures au manque de place tout court...

Nous devons encore creuser l'analyse de ce que ces non-réponses recouvrent comme réalités multiples qui font que le chemin vers cet accueil inconditionnel est encore bien obstrué...

Dans ce contexte on ne peut que souligner ces actions, toujours appuyées sur une volonté coopérative, cet appartement au Russey et cet abri de nuit spécifique à Besançon. Des gouttes d'eau certes, mais des gouttes d'eau du colibri pour prendre notre part face l'incendie de notre « savane commune ».

Mars, c'est aussi la continuité du travail engagé par le GCS sur les besoins et l'élaboration de propositions. Je formule le vœu que cette réflexion collective soit aussi le vecteur d'un mieux agir ensemble qui certes a besoin des moyens adaptés pour les optimiser dépassant les logiques d'addition des dispositifs au service d'outils simples et polyvalents.

Je formule aussi le vœu que ce printemps qui arrive se traduise par le bourgeonnement de vos propositions d'articles pour ce bulletin, lien entre les acteurs que nous sommes.

A vos claviers

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Avril 2024

Dans ce numéro

- Les données 115
- Echo d'une action : Abri la Halte
- Hébergement d'urgence
- Nouveau Ministre délégué chargé du logement.



1222

Appels traités en février 2024

273

76.3%

23,7%

85

Mises à l'abri réalisées

Demandes non pourvues

269 orientations abri de nuit

33 refus d'orientation par manque de place

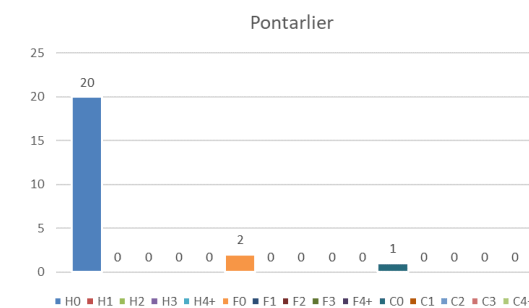
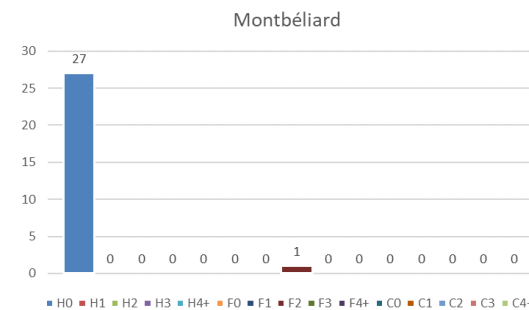
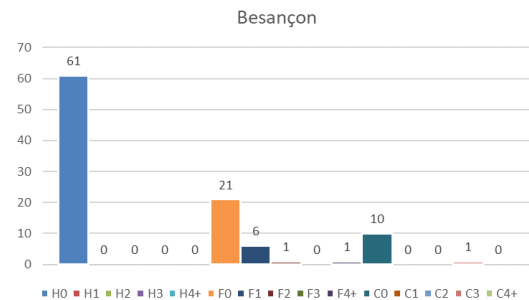
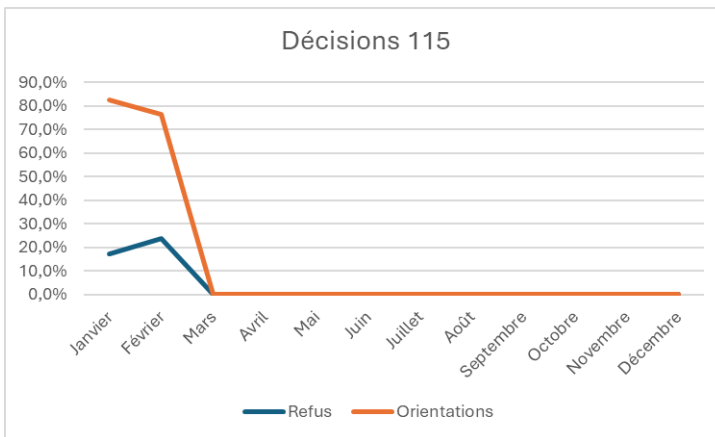
19 orientations hôtel

4 refus d'orientation par manque de place adaptée

3 vers dispositifs d'hébergement d'urgence

49 autres refus : Exclusions, demande inadaptée, Statut, DDETSPP...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2024



Février:

Le mois de février a vu l'ouverture d'une nouvelle solution pour les femmes victimes de violences. Un appartement au RUSSEY, Mme RAMBAUD, Maire du Russey, en lien avec Mme JACQUET du Conseil Départemental étant à l'origine de ce projet. Si les services de la DDETSPP financent le coût de l'hébergement, c'est le Conseil Départemental qui s'est engagé à assurer l'accompagnement. L'équipe de la Mairie assure la logistique, le SIAO le suivi des orientations. Cette nouvelle solution montre, s'il en est encore besoin, que la conjugaison, la synergie entre les acteurs permet [encore] aujourd'hui de construire des projets. Le GCS25, à l'œuvre actuellement, réfléchit sur d'autres solutions alternatives permettant l'hébergement de publics pour lesquels les solutions manquent.

A suivre...

Écho d'une action

Depuis de nombreux mois et notamment depuis le printemps 2023, le site d'accueil de jour de La Boutique de Jeanne Antide, rue Champrond à Besançon accueille nombre de jeunes migrants. Cette situation s'est amplifiée cet automne avec une fréquentation parfois de près de 40 personnes (voire plus) aux repas et une présence régulière en journée.

Souvent, ces jeunes sont dans la situation « délicate » de mineurs non accompagnés mais reconnus non mineurs ou encore reconnus majeurs par les services de l'ASE du Département. La plupart ayant entrepris une saisine du juge des enfants quant à la reconnaissance de leur minorité voire un appel auprès du tribunal administratif lorsque qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction auprès du juge pour enfants. Sans guère de droits, ils viennent trouver rue Champrond des services du quotidien (sanitaires, alimentation) certes, mais témoignent aussi de détresses face à leurs difficultés. Ces situations ont fait l'objet d'articles de presse après installation d'un squat rue d'Arènes, déplacé ensuite avec l'accord de la Mairie dans des locaux d'un immeuble place de l'Europe sur le quartier de Planoise, immeuble dédié à la fonction SAS pilotée par l'Etat et gérée par l'ADDSEA. A ces quarante jeunes environ appuyés dans leurs recours par la Cimade et par l'association Solmiré, il faut compter d'autres jeunes hébergés de manière plus diffuse par des engagements militants, bénévoles dans la périphérie de l'agglomération bisontine.

Dans un climat de tensions propres à des logiques différentes et au regard d'une connaissance non partagée de ces jeunes et de leurs situations personnelles et donc singulières, l'association a été amenée à faire la proposition d'un accompagnement social dédié de ces jeunes MNAEM (mineurs non accompagnés évalués majeurs) fin novembre 2023. Cette proposition a été entendue par les services de la DDETSPP qui a souhaité la coupler avec l'ouverture d'un abri de nuit dédié. C'est ainsi qu'ont été conjugués crédits état, mobilisation des associations, SOLIHA qui a accepté d'en assurer la fonction logistique et BJA quant à la gestion du lieu et l'accompagnement des jeunes mais aussi ADDSEA, gestionnaire du dispositif SAS.



Ces 20 places prêtes au 21 décembre 2023 n'ont finalement pu ouvrir que le 15 janvier 2024.

Je ne reviendrai pas sur les turpitudes qui ont prévalu à ce délai considérant que l'important est de souligner que malgré des logiques différentes, il est possible de coopérer et d'agir ensemble pour faire face à des situations qui sortent du cadre. Je soulignerai cependant le rôle du bureau du GCS qui sut faire valoir auprès de la Préfecture le nécessaire dépassement des antagonismes pour permettre l'ouverture de ces places d'abri de nuit pour 20 jeunes en pleine période hivernale.

20 places, c'est peu au regard des multiples visages de cette réalité compliquée et forcément plus nombreuse. Mais 20 places, c'est un jalon pour entreprendre de donner avec l'accompagnement une dimension et une connaissance plus institutionnelle de la problématique et escompter une meilleure prise en compte des besoins primaires de ces jeunes, leur éviter de basculer dans des « débrouilles » que la rue a tendance à proposer.

Depuis les 20 places sont pleines dont deux jeunes filles et les refus du 115 sont fréquents, les recours finissent par s'égrainer. La problématique demeure. Les besoins en santé sont prégnants, notamment en santé mentale, mais la question de l'accès aux soins quand on est dans un entre deux, ni majeur ni mineur en tout cas formellement, s'avère compliquée. L'accompagnement social est mené par deux intervenantes recrutées en urgence qui ont su tisser des liens, au-delà des occupants de l'abri, avec les jeunes et les autres acteurs qui les entourent pour créer un climat de confiance incontournable même si chacun peut mesurer que l'effectivité de la loi peut mettre à mal les ambitions de ces jeunes.

Pour notre association les difficultés multiples sont donc devant nous mais le dispositif existe en escomptant qu'il puisse se poursuivre dans des conditions satisfaisantes et puisse éclairer sur un traitement au-delà de la seule urgence sociale. Il nous faut veiller aussi à ce que son existence ne fasse pas écran aux autres réalités de la détresse et de la précarité souvent moins visibles dans l'espace public.

Pas de concurrence entre les « pauvres » mais une approche globale des besoins et un objectif qui doit demeurer d'essayer de faire vivre le souci de l'inconditionnalité de l'accueil alors que s'annonce de fait des raisons de craindre une augmentation de ceux-ci.

Pour l'association BJA

Hébergement d'urgence : 20 maires en colère interpellent le Président de la République

Rien ne va plus depuis trop longtemps dans l'hébergement d'urgence. Vingt maires de grandes villes françaises viennent d'unir leurs voix pour adresser une lettre ouverte au Président de la République. Ils expriment leur profonde inquiétude face à la crise humanitaire qui se déroule sous leurs yeux. Ces élus locaux, confrontés quotidiennement aux réalités du drame des sans-abris, tirent la sonnette d'alarme sur l'insuffisance criante du système d'hébergement sur l'ensemble du territoire.



Leur appel fait écho au 29ème rapport de la Fondation Abbé Pierre, qui souligne une augmentation alarmante du nombre de personnes vivant dans la rue, ainsi que l'aggravation de leur vulnérabilité. Ce rapport affiche des chiffres préoccupants : 330.000 personnes sans domicile, une augmentation quasi double en dix ans, et plus de 8 000 demandes d'hébergement d'urgence non satisfaites chaque soir.

Christophe Robert, délégué général de la Fondation, avait déjà souligné une année d'inaction gouvernementale face à une situation qui se détériore. Les conséquences sociales et économiques sont profondes. Les difficultés s'accumulent : mobilité réduite des salariés, difficultés de recrutement pour les entreprises, réduction du parc privé, renoncement des jeunes à leurs études faute de logement, et une concurrence accrue pour l'accès au logement, sans oublier les personnes qui ne trouvent même pas refuge dans l'hébergement d'urgence.

Rien ne bouge...

Malgré ces chiffres, le gouvernement maintient une politique de rigueur budgétaire, avec une réduction significative de l'effort public consacré au logement par rapport à 2010. La construction de logements sociaux, en particulier, connaît une chute dramatique, exacerbée par une politique favorisant le logement intermédiaire, inadaptée selon la Fondation Abbé Pierre qui rappelle le besoin criant de logements très sociaux.

La lettre des élus insiste sur l'échec du système actuel à répondre aux besoins les plus élémentaires des personnes sans domicile, exacerbé par la fin des plans « Grand Froid » et les remises à la rue

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : E

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

systématiques. Les maires décrivent une réalité dans laquelle les campements et squats se multiplient. Des enfants et des personnes tombent gravement malades et sont abandonnés à leur sort. Les acteurs de terrain tel les centres d'hébergement d'urgence et les gestionnaires des 115 sont poussés à bout. Ils pointent du doigt la responsabilité de l'État, estimant avoir atteint les limites de leurs capacités à pallier ses carences.

Le droit à l'hébergement n'est pas du tout respecté

Le courrier des élus fait aussi référence à la récente décision du Conseil Constitutionnel affirmant que le droit à un hébergement d'urgence est inconditionnel. Il rappelle l'annonce par le Ministre Vergriete d'une enveloppe supplémentaire de 120 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence qui n'a pas été débloquée.

Malgré ces annonces, les maires constatent que le système reste nettement sous-dimensionné. Les appels au 115 restent sans réponse et les critères d'accès à l'hébergement deviennent de plus en plus restrictifs. Leur demande d'échange urgent sur ces sujets avec le gouvernement est déjà restée sans réponse. Ils interprètent cela comme un mépris envers les personnes en situation de précarité et les professionnels du secteur médico-social. C'est pourquoi ils réitèrent leurs demandes à travers cet appel à Emmanuel Macron

Un recours en justice engagé

Face à cette situation, les signataires de la lettre, parmi lesquels figurent les maires de Strasbourg, Bordeaux, Grenoble, Lyon, et Rennes, appellent à une refonte du système d'hébergement d'urgence. Ils plaident pour une collaboration étroite entre l'État, les collectivités locales et les acteurs de terrain afin de garantir un accès aux droits pour tous et de développer des solutions pérennes en matière de logement. En signe de leur engagement et de leur refus d'être de simples spectateurs de cette crise, certaines villes ont même initié des recours indemnitaires contentieux contre l'État.

Cette démarche des maires souligne l'urgence d'une action collective et coordonnée pour faire face à la crise humanitaire des sans-abris dans notre pays. Elle appelle à une prise de conscience et à une mobilisation de tous les niveaux de gouvernance pour mettre fin à cette situation inacceptable et garantir la dignité de chaque personne.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement. Il doit répondre à cet appel à l'aide et travailler de concert avec les collectivités pour trouver des solutions justes et efficaces. Mais le fera-t-il au delà des déclarations de bonnes intentions ?

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>



Nomination de M. Kasbarian : la confiance se construit par des actes

forts

La Fapil, première fédération du logement d'insertion, adresse ses félicitations républicaines à Monsieur Guillaume Kasbarian pour sa nomination comme nouveau Ministre délégué chargé du logement. Malgré des différences significatives de point de vue sur des dispositions récentes légales, la Fapil souhaite engager un échange constructif avec le nouveau ministre pour travailler en faveur du logement des plus modestes.

La Fapil rappelle que face à une crise du logement qui a connu peu de précédent, une politique ambitieuse est nécessaire pour plus de justice sociale. C'est au moment de prendre des décisions et d'orienter les politiques publiques que les femmes et les hommes se révèlent.

Des choix passés interrogent le mouvement associatif qui s'est mobilisé contre les dispositifs les plus injustes de la loi « anti-squat » et de la loi immigration. La Fapil sera donc vigilante mais aussi constructive sur des politiques qui ont fait leur preuve et qui doivent être amplifiées :



La loi SRU est une grande loi de la République qui a permis la construction de milliers de logement sociaux et très sociaux dans des territoires où ils étaient peu présents. Dans la crise que nous connaissons, il est plus que temps de la renforcer et de renoncer à l'idée d'intégrer dans le décompte SRU le logement intermédiaire.

La politique du Logement d'Abord montre tous les jours qu'il est possible d'accueillir et de loger les plus modestes de nos concitoyens. Il est essentiel de donner un nouvel élan à la production de logements très sociaux réellement abordables et de pensions de famille.

La rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique, engagements de long terme, doivent permettre de ne pas opposer exigence écologique et exigence sociale. A ce titre, l'élan donné à la rénovation énergétique du parc de logements privés doit pleinement s'articuler avec l'ambition de mobilisation du parc privé à vocation sociale.

Les 52 Agences Immobilières à Vocation Sociale de la Fapil sont mobilisées pour développer des solutions dans le parc privé pour les personnes en difficulté et accompagner les propriétaires dans la gestion de leur bien mais des mesures incitatives fortes doivent être engagées pour les appuyer dans leur mission.

La lutte contre l'habitat indigne est une réponse concrète dans la lutte contre le mal-logement. Il est important de revenir sur des textes qui affaiblissent les attendus en matière de qualité de l'habitat, en premier lieu sur le Décret Habitat de 2023.

La Fapil restera un partenaire fiable pour l'Etat dans la mise en œuvre du Logement d'Abord, politique portée par ses 136 adhérents sur le terrain, mais appelle à un travail constructif avec en ligne de mire l'élaboration prochaine du projet de loi sur la décentralisation des politiques du logement et le "choc d'offre" annoncé par le Premier Ministre et repris par M. Kasbarian.